

Pourrai-je participer à l'évènement si mes frais d'inscription n'ont pas encore été réglés ?



Vous êtes ici :

[EDQM FAQs](#) / [FAQ de l'EDQM en français](#) / [COMMUNICATIONS ET ÉVÈNEMENTS](#) / [Événements](#) / Pourrai-je participer à l'évènement si mes frais d'inscription n'ont pas encore été réglés ?

Réponse :

Le paiement doit être reçu avant le début de la manifestation. Vous pouvez payer par virement bancaire, par chèque ou par carte bleue. Si vous n'avez pas payé avant la date de l'évènement, vous ne pourrez y assister que si vous vous acquittez des frais d'inscription sur place (par carte de crédit) ou si vous produisez une preuve de paiement. En cas de non-respect des modalités de paiement, l'accès à la manifestation vous sera refusé.